



Effets personnels et bagages Synthèse

GICV—Police PR102193 | Période de garantie : du 1er janvier au 31 décembre

Tous les employés, autorisés par l'organisation adventiste du septième jour participante, sont admissibles à cette couverture d'assurance.

BIENS COUVERTS

Les effets personnels appartenant à l'assuré et habituellement portés ou utilisés par celui-ci. La couverture n'est disponible que pour les déplacements en mission ou lorsque l'assuré réalise une activité liée à la mission hors de son lieu de résidence permanente et sous réserve de toutes les dispositions du contrat d'assurance.

PLAFONDS

1.000 USD | 2.000 USD | 3.000 USD | 4.000 USD | 5.000 USD

BIENS NON COUVERTS

1. Vélos ou autres moyens de transport ou leurs équipements.
2. Équipements de véhicule à moteur, y compris les équipements audio ou électroniques installés ; postes CB, détecteurs de radar et téléphones pour voiture.
3. Chèques de voyage, titres ou documents (autres que les titres de transport, certificats de naissance, cartes d'identité délivrées par le gouvernement, visas, passeports ou permis de conduire.)
4. Animaux, meubles, échantillons de vendeurs.
5. Instruments médicaux, dispositifs médicaux ou produits d'ordonnance, qui peuvent être récupérables auprès d'une compagnie d'assurance médicale.
6. Biens en vente ou en exposition.
7. Articles de contrebande ou illégaux.
8. Biens assurés de façon spécifique ou par ailleurs.
9. Toute perte ou tout dommage découlant de l'action de champignons, de la pourriture humide ou sèche ou de bactéries.

LIMITATIONS

1. La perte ou l'endommagement d'un objet donné sera limité à 35 % du plafond de garantie.
2. La perte ou l'endommagement causé par une guerre ou une action guerrière sera limité à 25 % du plafond de garantie.
3. L'indemnité pour perte ou endommagement de biens assurés de façon spécifique ou par ailleurs sera limitée au montant non couvert par une autre assurance, dans la limite prévue.
4. La perte d'argent ou de valeurs, quelles que soient les circonstances, sera limitée comme suit :
 - 200 USD de plafond pour 1.000 USD
 - 300 USD de plafond pour 2.000 USD
 - 400 USD de plafond pour 3.000 USD
 - 500 USD de plafond pour 4.000 USD
 - 600 USD de plafond pour 5.000 USD

EXCLUSIONS DE GARANTIES

1. La résidence ou le domicile de la personne assurée.
2. Biens en entrepôt ou sous la garde d'étudiants.
3. Vol ou rapine par négligence, d'effets laissés sans surveillance à l'intérieur ou sur une automobile, à moins que la perte soit le résultat direct d'une effraction visible sur une voiture bien verrouillée.
4. Usure naturelle.
5. Rupture, marques ou égratignures d'articles cassants ou fragiles.
6. Radioactivité.
7. Perte due à la confiscation ou la destruction sous quarantaine ou sous l'autorité d'un gouvernement.

DEMANDES D'INDEMNISATION

Pour déposer une demande d'indemnisation, remplissez le formulaire de déclaration correspondant à votre type de sinistre et envoyez-le à claims@adventistrisk.org.

Ce document n'est qu'une présentation succincte de la police et ne vise pas à remplacer les clauses de celle-ci.

